



**Eric GAUTRON**

Secrétaire confédéral

**Secteur Protection Sociale Collective**

✉ [egautron@force-ouvriere.fr](mailto:egautron@force-ouvriere.fr)

☎ 01.40.52.83.94

**Mesdames et Messieurs les parlementaires**

Paris, le 18 Novembre 2024

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Le projet de suppression du service du contrôle médical porté par la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) connaît un coup d'accélération en étant intégré au PLFSS 2025, alors même que cet amendement a été rejeté et même déclaré irrecevable pour cause de cavalier législatif.

Ce projet est mené tambour battant au mépris des interlocuteurs sociaux locaux et nationaux, alors que la CNAM est gérée par un Conseil.

Force Ouvrière tient à vous alerter sur ce projet extrêmement grave et dommageable pour tous les assurés sociaux et qui met en péril les fondements et l'équilibre de la Sécurité sociale.

En effet, que ce soit pour les affections de longues durée (ALD), les arrêts de travail, les invalidités et inaptitudes, les médecins conseils du Service du contrôle médical rendent **des avis strictement médicaux**, dénués de toute autre considération, dont dépendent les conditions de vie des assurés. Une fois cet avis médical rendu, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) délivre les prestations sociales qui correspondent à l'état de santé de l'assuré.

Ainsi le projet gouvernemental de supprimer le Service du contrôle médical pour en faire **un service intégré à la CPAM** conduirait à une **concentration de tous les pouvoirs** jusqu'à présent séparés.

La CPAM deviendrait **juge et partie** alors que, jusqu'ici, les décisions prises par le service médical, en toute **indépendance**, s'imposent à la Caisse chargée de servir les prestations.

Cette disparition du Service du contrôle médical, indépendant des CPAM, ferait peser une grande menace sur le service rendu aux assurés, a fortiori les plus fragiles, un service médical dont les spécificités sont l'indépendance et l'impartialité, la déontologie et le secret médical.

Force Ouvrière, avec l'appui des médecins conseils, dénonce ce projet et tenait à vous en alerter afin de déclencher une prise de conscience sur la dangerosité de ce projet.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les parlementaires l'expression de ma haute considération.

Eric GAUTRON

Secrétaire Confédéral

**Confédération Générale du Travail Force Ouvrière**

141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14

[www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

SIRET : 784 578 247 00040- Code APE 9420 Z